

N° 4721⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

- portant approbation de la Convention de La Haye du 1er juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance;
- portant nouvelle réglementation des contrats fiduciaires;
- modifiant la loi du 25 septembre 1905 sur la transcription des droits réels immobiliers, et
- modifiant l'article 445 du Code de commerce

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(25.3.2003)

Conformément à l'article 19(2) de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat, le Président de la Chambre des députés a soumis pour avis au Conseil d'Etat par dépêche du 6 mars 2003 deux amendements parlementaires relatifs au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission juridique de la Chambre des députés. Au texte des amendements était joint un bref commentaire.

En ce qui concerne la modification de l'intitulé, elle fait suite à l'abandon de l'article 10 du projet de loi relatif à la modification de l'article 445 du Code de commerce, abandon qui avait été exigé par le Conseil d'Etat dans son avis du 11 décembre 2001. La modification en question n'appelle pas d'observation.

Quant à l'amendement relatif au paragraphe 4 de l'article 13 (12 suivant la nouvelle numérotation à la suite de l'abandon de l'article 10), visant à remplacer le terme „fiduciaire“ par celui de „fiduciant“, le Conseil d'Etat y marque son accord.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 25 mars 2003.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président ff.,
Pierre MORES
Vice-Président

